

NOS HONORAIRES

Transactions immobilières : à la charge de l'acquéreur (sauf stipulation inverse sur le mandat)

Prix de vente inférieur à 150 000 € : 7 % TTC du prix de vente

Prix de vente compris entre 150 000 € et 300 000 € : 6 % TTC du prix de vente

Prix de vente supérieur à 300 000 € : 5 % TTC du prix de vente

Les honoraires incluent l'ensemble des prestations de commercialisation, de négociation et d'accompagnement jusqu'à la signature de l'acte authentique.